



# Divorcer en France d'un mariage fait en Espagne

Par **lefif95**, le **19/05/2021 à 20:34**

Bonsoir je suis marocaine qui vie en france depuis 2 ans je suis en court regularisation sachant que j ai dejas eu un titre de sejour et ayant une fille née en france et l autre aux pays bas , je suis marié d un mariage en Espagne a un homme d origine marocaine qui me maltraité , nous nous sommes separé depuis 3 ans , je n ai plus du tout de nouvelle de lui et donc aucun contacte avec cette personne depuis plus de 2 ans et demi . je refais ma vie et je souhaite me pacsé avec un homme et il me semble que ca va bloquer la procedure . je n ai aucune idée des demarches et de la possibiliter de ce divorce merci d avance

Par **youris**, le **20/05/2021 à 16:57**

Bonjour,

Pour vous pacser, vous devez être divorcé.

Pour divorcer en France, il faut la présence des 2 époux.

Renseignez-vous sur les possibilités de divorce en Espagne ou au Maroc.

Salutations